Continuité écologique à l'écloserie de Mauny sur la Sienne

Réalisation 2015

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche

Emprise du pertuis après restauration, stock de galets remobilisés

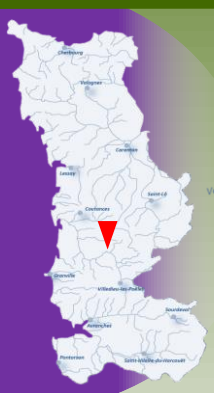

Où ?

Pourquoi ?

- **Restaurer** les habitats aquatiques
- **Augmenter** les reproductions naturelles
- **Libérer** le cours de la Sienne et **reconnecter** l'affluent pour les reproductions de truites
- **Améliorer** le passage de la crue

Après travaux,

L'obstacle a disparu du cours de la Sienne. Un important stock de sédiments utiles a été remobilisé et déplacé vers l'aval. Les habitats sont redevenus propices aux espèces de notre patrimoine local, l'affluent a été reconnecté.

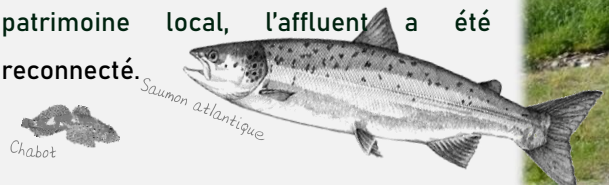

Crédits images : Fayard. Crédits photos : FDAAPPMA 50

AVANT

Le cours de la Sienne avait été jadis détourné au profit d'un ancien moulin. Des ouvrages de décharges avaient été ouverts en berge gauche pour évacuer les débits non utiles.

La Sienne au niveau de l'ouvrage est classée en liste 1 & 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. *La loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique : l'eau, les sédiments et les poissons.*

...une obligation

Le pertuis aval entonnait le débit de la Sienne. Les vitesses d'écoulement trop importantes ou une lame d'eau trop mince empêchaient la plupart du temps toute remontée piscicole

Le tout constituait une rupture de la continuité écologique sur un secteur potentiellement des plus productifs notamment pour les juvéniles de saumon atlantique.

Le pertuis amont avait été équipé d'une passe à poissons non régulièrement alimentée et dont le débit d'attrait se faisait mal.

La meilleure solution était de supprimer les pertuis et les maçonneries de berges, puis d'en assouplir le profil pour le passage des crues et rendre un peu de connectivité latérale au cours d'eau

TRAVAUX

juillet 2015 à mai 2016

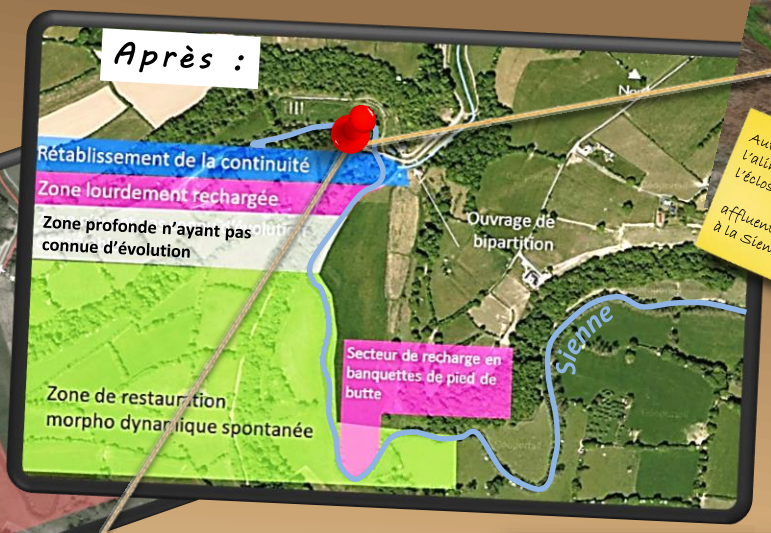

Coût TTC : 126 210 €

- Suppression de :
  - ✓650 m de bief
  - ✓0,80 m de chute
- 800 m de lit restauré très productifs pour le saumon, entre autres

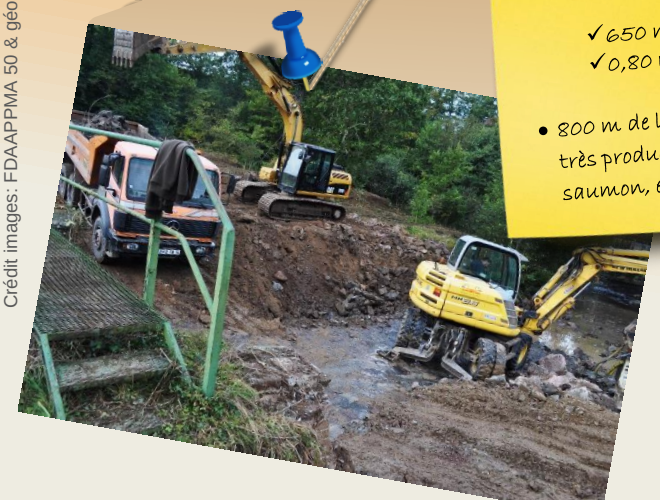

QUI A FAIT QUOI ?

Maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'oeuvre
FDAAPPMA 50

Le financeur 100 %
Agence de l'Eau Seine-Normandie

Projet validé d'intérêt général
FNPF

Les entreprises

Terrassement, Adduction de l'écloserie
ESPACE BN *(Cahagnes)*

Sous-traitants :
EURL TASSE *(Cahagnes)*
Techneau *(Marigny-le-Lozon)*
SEHIER TP *(Hébecrevon)*

Étude hydraulique :
ISL ingénierie *(Angers)*

Propriétaire :
La Sienne
Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Sienne

Crédit images: FDAAPPMA 50 & géoportail